



AGENCE FRANÇAISE  
DE LUTTE CONTRE LE DOPAGE

## Département des contrôles

La directrice

### **Décision n° DC-2022-05 du 11 avril 2022 de la directrice du département des contrôles procédant à des inclusions, des renouvellements d'inclusion et à des radiations d'inclusion au sein du groupe cible de l'Agence**

La directrice du département des contrôles de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Vu le code du sport, notamment ses articles L. 232-5 et L. 232-15,

Vu la délibération n° 2021-26 en date du 27 mai 2021 relative aux obligations de localisation des sportifs mentionnés à l'article L. 232-15 du code du sport, dans sa version consolidée du 9 septembre 2021,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des inclusions et à des renouvellements d'inclusion dans le groupe cible de sportifs pratiquant un sport individuel au vu de leurs performances sportives ;

Considérant qu'il convient de procéder à la radiation du groupe cible de l'Agence de sportifs dont le maintien dans ce dernier n'est plus justifié en raison de leur arrêt de carrière ;

#### **DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** – Sont inclus dans le groupe cible de l'Agence les sportifs dont le nom figure en annexe 1 à la présente décision.

**Article 2** – Sont renouvelées dans le groupe cible de l'Agence les sportives dont le nom figure en annexe 2 à la présente décision.

**Article 3** – Sont radiés du groupe cible de l'Agence les sportifs dont le nom figure en annexe 3 à la présente décision.

**Article 4** – Les sportifs concernés seront informés de leur situation au regard du groupe cible, suivant les modalités définies par la délibération n° 2021-26 du 27 mai 2021, susvisée.

**Article 5** - La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Agence.

  
Francesca ROSSI

**Annexe 1 à la décision n° DC-2022-05  
de la directrice du département des contrôles  
du 11 avril 2022 :  
Inclusions de sportifs dans le groupe cible**

<b>FÉDÉRATION</b>	<b>CIV.</b>	<b>Prénom</b>	<b>NOM</b>
<b>Cyclisme</b>	M.	Stefan	BENNETT
<b>Montagne et escalade</b>	M.	Manuel	CORNU

<b>TOTAL</b>	<b>2</b>
--------------	----------

**Annexe 2 à la décision n° DC-2022-05  
de la directrice du département des contrôles  
du 11 avril 2022 :  
Renouvellements d'inclusion de sportifs dans le groupe cible**

<b>FÉDÉRATION</b>	<b>CIV.</b>	<b>Prénom</b>	<b>NOM</b>
<b>Cyclisme</b>	Mme	Marine	CABIROU
<b>Taekwondo</b>	Mme	Magda	WIET-HENIN

<b>TOTAL</b>	<b>2</b>
--------------	----------

**Annexe 3 à la décision n° DC-2022-05  
de la directrice du département des contrôles  
du 11 avril 2022 :  
Radiations d'inclusion de sportifs du groupe cible**

<b>FÉDÉRATION</b>	<b>CIV.</b>	<b>Prénom</b>	<b>NOM</b>
<b>Boxe</b>	M.	Nordine	OUBAALI
<b>Ski</b>	Mme	Anaïs	BESCOND

<b>TOTAL</b>	<b>2</b>
--------------	----------